

DERNIÈRES NOUVELLES DU FRONT

DUR, DUR D'ÊTRE CYCLISTE À ROUEN !

C'EST PIÉTONNIER OU ÇA NE L'EST PAS ?

Avez-vous remarqué que les rue piétonnes à Rouen sont à sens unique ? Mais rassurez-vous, ce n'est pas pour les piétons, c'est pour les voitures. Comment ? des voitures dans les rue piétonnes ? oui, celles des riverains et les véhicules de livraisons.

Le code de la route, depuis septembre 2001, autorise les vélos à circuler dans les aires piétonnes. Alors que doit faire un cycliste face à un panneau de sens interdit à l'entrée d'une rue piétonne ?

Nous estimons qu'il doit pouvoir circuler comme les piétons dans les deux sens. L'adjoint à la circulation en a convenu et s'est engagé, lors du conseil municipal du 4 novembre dernier, à faire apposer sous ces panneaux sens interdit la mention "sauf cyclistes". On attend encore. C.D.



PLUS DE VOITURES = MOINS DE VÉLOS !

Des parkings, toujours plus de parkings en centre-ville. Donc, toujours plus de voitures en ville. Quand cela cesse-t-il ? Il semble que cela ne soit pas pour bientôt...

La ville de Rouen vient de lancer un appel d'offre pour l'étude de la faisabilité d'un parking souterrain place Cauchoise. Pourtant le Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération a constaté qu'il y avait déjà trop de places de stationnement dans Rouen et préconise que toute nouvelle offre soit compensée par une suppression équivalente. Pourtant, le Plan Local d'Urbanisme s'est fixé comme objectif, entre autres, de favoriser la mutation des modes de déplacements. C.D.

L'AGGLO PENSE À NOUS, TRÈS FORT...

L'Agglomération aurait étudié et transmis à la ville de Rouen un projet de piste cyclable sur les quais hauts rive droite. Est-ce pour compenser la quasi-impossibilité qu'auront les vélos de

circuler dans les deux sens sur l'axe Giraud-Leclerc-Alsace-Lorraine avec les aménagements TEOR ? Et les cyclistes riverains de ces rues ? C.D.

Rue Grand-Pont, contre-sens sur toute la ligne

Venant de la rive gauche, passé le pont Boïeldieu, franchi le carrefour en évitant les voitures trop pressées de tourner en lui coupant la route, le cycliste opiniâtre amorce sa remontée en butant sur 3 ou 4 voitures garées sur le trottoir et la bande cyclable comme bien souvent. Interpellant 2 conducteurs présents pour leur rappeler l'interdiction de stationner et la mise en danger qu'ils créent, le cycliste s'entend dire par le premier que la bande est en sens descendant et donc que c'est le cycliste qui est en tort ! Par le second que les traits jaunes sur le bord du trottoir légitiment son stationnement à cet endroit ! Que peut-on en conclure ?

- que la lisibilité de la signalétique vélo est loin d'être assurée et que son interprétation par les automobilistes est fantaisiste

- que curieusement les bandes discontinues jaunes sur les bordures de trottoir incitent au stationnement On peut voir là, semble-t-il, un effet pervers du marquage de plus en plus fréquent de places de stationnement créées en partie sur chaussée et en partie sur trottoir, dont le signallement porterait à confusion. Y. B.

LES VOILÀ, LES FAMEUX CONTRE-SENS !

Nous les avons demandés, et bien d'autres encore...

La ville a annoncé pour le 1^{er} semestre 2006 la mise en place de 8 contre-sens cyclables : rue Blaise-Pascal, Ste-Marie, Albert-Glatigny, Martainville, Lethuillier-Pinel, Victor-Hugo, Bammeville et rue du 74^e régiment d'infanterie. Bon début mais quid de celui rue Grand-Pont, supprimé pour travaux ?

UN BEL EXEMPLE DE CIVISME PAR L. FABIUS

Lettre de Ph. Colomb à Laurent Fabius
Monsieur le député,

Pour la seconde fois en quelques jours, j'ai constaté qu'un véhicule (immatriculé 57 PGE 75) vous attendait ce matin, moteur allumé, dans la voie "bus - vélo" de la rue Lagrange, au niveau de la rue de la Bûcherie (Paris 5e).

Vous me permettez d'être extrêmement choqué qu'un élu enfreigne ainsi les lois de la République (le code de la route en l'occurrence), qu'un socialiste mette ainsi en danger les usagers les plus faibles de la voirie (les cyclistes) et qu'un homme politique soucieux des questions environnementales ne mette pas ses pratiques quotidiennes en accord

avec ses engagements publics (couper son moteur lorsqu'on stationne). Je vous remercie donc par avance de donner les instructions nécessaires afin que votre chauffeur se conforme strictement au code de la route et respecte l'ensemble des usagers de la chaussée. Je me permets de copier ce message aux associations cyclistes de Paris et je ne manquerai pas de faire suivre à ces mêmes destinataires votre réponse que j'espère rapide. Respectueusement,
Philippe Colomb.

Monsieur, Merci de votre lettre. J'ai demandé que le nécessaire soit fait pour qu'une telle situation soit évitée. Bien à vous. Laurent FABIUS

Bien sûr, ce n'est pas une place de stationnement auto qui saute pour placer le panneau des travaux Teor rue Grand-Pont, ce sont les arceaux vélos !

